

Les variables dont le renseignement est impératif

Afin d'améliorer la qualité des données, un certain nombre de données sont à renseigner de manière prioritaire. Ces variables constituent la valeur ajoutée de l'Observatoire Economique du CNAJMJ par rapport aux sources concurrentes.

Nous avons mis en place au sein de l'Observatoire Economique une procédure de calcul des taux de renseignement sur ces variables pour chaque professionnel. Si vous le souhaitez ces taux vous seront communiqués, et vous permettront de mesurer l'amélioration du processus de collecte des données dans votre étude.

Les variables dont le renseignement est impératif sont les suivantes :

- le numéro siren pour les personnes morales ;
- la forme juridique détaillée de l'entreprise ;
- les dates de début de procédure ;
- le nombre de créances enregistrées ;
- le chiffre d'affaires ;
- le capital social ;
- l'actif évalué ;
- l'actif réalisé ;
- le nombre de salariés en début de procédure ;
- le nombre de salariés licenciés en cours de procédure ;
- le nombre de salariés en fin de procédure ;
- et le nombre de salariés repris.

Prenez garde à ne pas renseigner à 0 les valeurs manquantes, en particulier pour les données financières.

Lorsque l'information est manquante, ou sans objet, le champ doit rester vide. Arrondissez les données monétaires à l'unité la plus proche.

Le listing des variables obligatoires de l'Observatoire Economique du CNAJMJ